

<https://autodiag.anap.fr/numerique/publication/2244-identifier-les-specificites-du-dpi-dans-les-differents-champs-d-activite>

Identifier les spécificités du DPI dans les différents champs d'activité

Synthèse

Sommaire

1. Du Dossier Médical du Patie...
 - 1.1. Dossier Médical du Patien...
 - 1.2. Dossier Patient : Définit...
 - 1.3. Contenu du Dossier Patien...
 - 1.4. Données structurées, non...
 - 1.5. Pour aller plus loin sur...
2. Les spécificités du DPI
 - 2.1. Spécificités du MCO
 - 2.2. Spécificités du SSR
 - 2.3. Spécificités de la psychi...**
 - 2.4. Spécificités de l'HAD
 - 2.5. Spécificités de l'USLD /...
3. Les retours d'expérience de...
 - 3.1. CH de l'Agglomération Mon...
 - 3.2. Clinique Breteche
 - 3.3. GH Nord-Essonne
 - 3.4. GH La Rochelle Ré Aunis -...
 - 3.5. CH Sambre - Avesnois
 - 3.6. HAD ACSO
 - 3.7. CH d'Aulnay-sous-Bois
 - 3.8. SSR - Château de Bon attr...
4. Principaux chapitres d'un D...
 - 4.1. Les bases du DPI en MCO
 - 4.2. Urgences
 - 4.3. SSR
 - 4.4. Psychiatrie
 - 4.5. HAD
 - 4.6. USLD/EHPAD

2. Les spécificités du DPI

2.3. Spécificités de la psychiatrie

La prise en charge en psychiatrie peut répondre à certaines spécificités que le DPI doit pouvoir respecter et organiser :

Plus encore qu'en SSR, une bonne partie de l'activité sort du schéma classique un patient identifié par son NIP et son séjour / un intervenant / un acte. Les actes multi intervenants / multi participants sont fréquents. Un certain nombre d'actes impliquent l'entourage, notamment avec la thérapie familiale en pedo-psychiatrie. Il faut donc gérer une activité impliquant des personnes extérieures au dossier du patient.

Le DPI doit être capable de gérer des modes de prise en charge simultanés dans des structures différentes (hospitalisation complète et CATTP, par exemple). La gestion de permissions n'interrompant pas le séjour, de séjours thérapeutiques en extérieur, et de différentes modalités thérapeutiques particulières à la psychiatrie (accueil familial, appartement thérapeutique, etc.) doit être possible.

Les contraintes médico-légales des hospitalisations de certains patients nécessitent des alertes temporelles spécifiques afin de vérifier la présence de pièces administratives et de certificats.

Une attention particulière doit être portée à la confidentialité : les dossiers comportent souvent des informations critiques concernant des proches ; ces informations ne doivent pas être visibles du patient, ce qui implique des capacités de masquage lors de la communication du dossier au patient.

Le suivi du patient au travers d'une prise en charge multi structure et multi intervenant impose une

ergonomie toute particulière, notamment dans la psychiatrie de secteur.

La gestion de l'habilitation à l'accès aux informations concernant un patient doit être particulièrement soignée. Dans de nombreux établissements, il est souhaité une dualité de la responsabilité médicale (somatique et psychiatrique), ce que le DPI doit pouvoir prendre en compte. Sur le plan ergonomique, un certain nombre d'informations doivent être immédiatement présentes sur les différents écrans (soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou sur décision du représentant de l'Etat, contention, isolement,...)

Dans le cadre d'un établissement multi-activités, les retours d'expériences montrent que les professionnels de santé de la psychiatrie sont de plus en plus en faveur d'un partage des informations entre les différentes activités. Cette attitude a été attribuée à la maturité croissante des professionnels de santé vis-à-vis des DPI d'une part, et, d'autre part, à la culture de certaines équipes de psychiatrie qui ont été confrontées aux limites des informations gérées en silo, notamment dans le cadre d'une organisation pavillonnaire.

Deux cas d'usage de gestion des droits ont été observés :

- Le partage d'un compte-rendu d'hospitalisation de psychiatrie, dont le contenu est plus ou moins automatisé. Inversement les professionnels de psychiatrie ont accès aux comptes rendus des autres séjours (urgences, MCO par exemple).
- L'accès au séjour de psychiatrie, selon les habilitations et les droits en vigueur, avec la possibilité pour le médecin de confiner certaines informations à la psychiatrie ou les rendre confidentielles.

Ils l'ont dit – L'informatisation du DPI et l'impact sur la prescription

« Notre établissement avait fait le constat de problèmes notamment du fait des prescriptions papier (manque de lisibilité, non retranscription de certaines modifications par exemple). L'informatisation du Dossier Patient, articulée sur le parcours patient a permis de mettre en place diverses fonctionnalités de type gestion des fonctions administratives, médicales, soignantes, paramédicales ainsi que les fonctions relatives à la gestion nutritionnelle. Ces fonctions intégrées permettent d'anticiper la prescription médicamenteuse des patients avant leur admission dans l'établissement, permettant ainsi une meilleure prise en charge dès l'admission des patients, surtout en dehors des horaires de consultations. »

Jean-Robert Vicca, Pharmacien, Clinique Neuropsychiatrique Les Pervenches

Ils l'ont dit – La gestion des accès au sein de l'établissement psychiatrique CH Le Rouvray

« Notre DPI dossier est accessible à tous les intervenants de notre établissement psychiatrique, sans restriction de droit, car la prise en charge est centrée sur le patient. L'ensemble des éléments peut être nécessaire à tout moment. Le médecin DIM est en charge de la politique d'habilitation.

Les accès au DPI se font d'ailleurs aussi bien depuis la structure du CH que depuis les 80 points de consultations du secteur (structures extrahospitalières) : CHU de Rouen, CMP.

Par contre, les informations de traçabilité sont accessibles en 1 clic sur le dossier. L'ensemble des acteurs sait qu'à tout moment, on peut savoir qui a consulté le dossier.

De plus, lorsque le patient réclame copie de son dossier, l'établissement lui propose également la liste des personnes qui ont consulté son dossier. Je suis en mesure de regarder régulièrement les connexions sur un DPI. »

Dr Serge Delegue, médecin DIM et responsable DPI, Centre Hospitalier Le Rouvray

Ressources associées

DÉMARCHE

Dossier patient informatisé
interopérable

Glossaire

CH

CHU

CATTP

Dossier Patient

DPI
.....
DIM
.....
informatisation
.....
MCO
.....
SSR
.....

Date de parution :
01/11/2017

Télécharger la production